

Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique

Transcription non éditée

575^{ème} séance

Mardi 12 juin 2007, à 15 heures
Vienne

Président : M. Gérard Brachet (France)

La séance est ouverte à 15 h 10.

Le PRÉSIDENT: Mesdames et Messieurs les représentants. Je déclare ouverte la 575^{ème} séance du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique. J'espère que vous avez trouvé intéressants les documentaires qui ont été projetés à l'heure du déjeuner. Demain, nous aurons un documentaire sur l'industrie spatiale ukrainienne.

Mesdames et Messieurs les représentants, cet après-midi, nous poursuivrons l'examen des points 10, "Espace et société", nous commencerons le point 13, "Questions diverses", nous entamerons également l'examen du point 11, "L'espace et l'eau", et s'il nous reste suffisamment de temps nous entamerons l'examen du point 12, "Utilisation de données géospatiales d'origine spatiale pour le développement durable".

À l'issue de la séance de cet après-midi, M. Radhakrishnan, représentant de l'Inde, fera une représentation technique au titre du point 12, "Utilisation de données géospatiales d'origine spatiale pour le développement durable". Je voudrais aussi rappeler aux représentants qui ne l'ont pas encore fait, de communiquer au Secrétariat avant la fin de l'après-midi, les éventuelles modifications à la liste provisoire des participants qui a été distribuée vendredi dernier en tant que document de séance n° 2, afin qu'il puisse publier la liste définitive des participants.

Rapport du Sous-Comité juridique sur les travaux de sa quarante-sixième session (point 8 de l'ordre du jour) (*suite*)

Le PRÉSIDENT: Mesdames et Messieurs les représentants, toutefois avant d'aborder le point 10, je crois que je vais redonner la parole à la délégation du Venezuela qui souhaitait s'exprimer sous le point 8, c'est-à-dire le point "Rapport du Sous-Comité juridique". La délégation du Venezuela, Mme Nuris Orihuela.

Mme N. D. ORIHUELA-GUEVARA (Venezuela) [*interprétation de l'espagnol*]: Merci beaucoup, Monsieur le Président. La République bolivarienne du Venezuela réitère son soutien et le respect des principes juridiques sur lesquels se fonde l'exploration et l'utilisation de l'espace extra-atmosphérique à des fins pacifiques en soulignant que la République bolivarienne du Venezuela a ratifié le Traité sur les principes qui doivent régir les activités des États dans l'exploration et l'utilisation de l'espace extra-atmosphérique y compris la Lune et autres corps célestes, le Traité par lequel on interdit les essais sur les armes nucléaires dans l'atmosphère, l'espace extra-atmosphérique, la Convention sur la responsabilité internationale et l'Accord sur l'organisation internationale des télécommunications par satellite, et a signé l'Accord sur le sauvetage et le retour des astronautes et la restitution des objets lancés dans l'espace extra-atmosphérique.

Étant donné que ce forum est le forum juridique responsable de la réglementation de l'utilisation de l'espace extra-atmosphérique, nous

Dans sa résolution 50/27 du 16 février 1996, l'Assemblée générale a approuvé la recommandation du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique aux termes de laquelle, à compter de sa trente-neuvième session, des transcriptions non éditées de ses sessions seraient établies à la place des procès-verbaux. Cette transcription contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations telles que transcrites à partir de bandes enregistrées. Les transcriptions n'ont été ni éditées ni révisées.

Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire de la transcription, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication au chef du Service de la traduction et de l'édition, bureau D0771, Office des Nations Unies à Vienne, B.P. 500, A-1400 Vienne (Autriche). Les rectifications seront publiées dans un rectificatif récapitulatif.



aimerions souligner l'importance de réfléchir sur le fait que depuis le début des années 1980, il n'y a pas eu d'accord important en ce qui concerne les normes qui règlent l'espace extra-atmosphérique. C'est pourquoi nous pensons qu'il faut apporter des modifications aux documents juridiques pour avoir de nouvelles normes efficaces pour renforcer les traités et les normes en vigueur, pour ainsi répondre aux exigences requises avec l'évolution scientifique, le changement des conditions et l'expérience qui nous amènent à prendre en compte de nouveaux éléments dans nos avancées. Il faut tenir compte du fait que les normes qui réglementent l'espace extra-atmosphérique ne peuvent être régies de façon automatique et immuable mais au contraire être dynamiques, prévisibles pour essayer de s'adapter aux changements futurs, tout en tenant compte à tout moment de la qualité de vie pour les habitants actuels et les générations à venir en mettant en avant les intérêts généraux par rapport aux particuliers. C'est pour cette raison que cette matière doit faire primer le droit public sur le droit privé.

Merci, Monsieur le Président.

Le PRÉSIDENT: Je remercie notre distinguée collègue, représentante de la République bolivarienne du Venezuela pour son intervention et pour son soutien aux activités du Sous-Comité juridique de notre Comité.

Je crois que notre distingué collègue représentant de la Grèce a demandé la parole.

M. V. CASSAPOGLOU (Grèce): Merci beaucoup Monsieur le Président. Sur le point 8, je voudrais apporter quelques idées. D'abord, remercier les collègues qui ont vraiment travaillé pour le succès bien que limité de ce Sous-Comité, et surtout je dois me référer à mes amis et chers collègues juristes et je le souligne, juristes, Raimundo González et Sergio Marchisio et les autres collègues qui ont fait de grands efforts pour que ce Sous-Comité et ses groupes de travail puissent arriver à un résultat satisfaisant.

Néanmoins, Monsieur le Président, comme je l'avais déjà dit dans ma déclaration générale, il y a si vous voulez un manque de fruits et plus tangible des travaux du Sous-Comité parce que comme vous le savez, nous le savons, il y a presque déjà 20 ans que nous n'avons pas conclu une convention ou au moins une déclaration sur des sujets qui sont en suspens depuis 1986. Je me réfère aux deux propositions de mon pays à savoir pour la transformation de la déclaration de principes sur la radiodiffusion directe et sur la télédétection de la Terre en traités internationaux, c'est-à-dire en textes internationaux juridiquement obligatoires.

Aussi, est en suspens une proposition conjointe de la République tchèque et de mon pays concernant les débris spatiaux, et nous voudrions peut-être avec le succès que nous avons eu dans le cadre du Sous-Comité scientifique et technique, revoir pas les principes ou les grandes lignes, mais de revoir notre attitude en ce qui concerne ces grands thèmes concernant l'humanité tout entière.

Il y a donc une nécessité de procéder à un travail beaucoup plus approfondi, à un travail beaucoup plus, je ne dirai pas sérieux, mais en tout cas qui serait vraiment dans la direction que l'ont voulu les créateurs de cette enceinte. Si vous regardez les photos dans les couloirs mais aussi dans les procès-verbaux des toutes premières réunions du Comité plénier et par la suite, deux ans après, après la fondation des deux Sous-Comités, vous regardez les représentants des pays et le niveau des discussions, c'est vraiment parfois moi personnellement je me sens un peu, pour que nous ne pouvons pas faire une comparaison de nous-mêmes avec le travail monumental qu'ont fait ces anciens collègues.

Pour terminer cette intervention, Monsieur le Président, je voudrais aussi répéter ce que, entre parenthèses, j'ai dit lors de ma déclaration générale, concernant le suivi de notre part, que ce soit le Comité plénier ou les deux Sous-Comités et surtout le Sous-Comité juridique en ce qui me concerne, le suivi des événements concernant l'élaboration des règles du droit international de l'espace en dehors de cette enceinte.

Monsieur le Président et Chers collègues, je dois travailler pour que votre proposition concernant le futur de notre Comité soit vraiment une implémentation le plus tôt possible et la plus fructueuse. Mais, il y a à ce moment-là, c'est-à-dire deux ou trois dernières semaines, qu'il y a une tendance d'abord dans le cadre des organisations internationales très puissantes comme l'OTAN, et aussi dans le cadre de la Western European Union, comme je l'avais dit dans l'assemblée parlementaire de l'OTAN, parle déjà de codification d'un traité pour qu'il couvre toutes les lacunes existantes dans la réglementation des activités spatiales et aussi c'est la même préoccupation de la part de l'Union ouest européenne concernant l'administration, le management des activités spatiales par une organisation internationale non gouvernementale. J'ai parfois, cher Monsieur le Président, l'impression que nous sommes isolés, que nous travaillons *in vitro*, donc il faut que le Comité soit ouvert et soit en lien très fort avec les autres organisations qu'elles soient mondiales ou régionales, et surtout avec nos organisations frères ou sœurs, ça dépend, l'UIT, l'UNESCO, l'OACI.

Voilà donc pourquoi il faut qu'on revoit et moderniser nos attitudes et nos points de vue.

Je vous remercie, Monsieur le Président.

Le PRÉSIDENT: Merci M. Cassapoglou pour votre intervention qui encourage le Sous-Comité juridique à s'activer un peu plus sur les sujets d'actualité, sur les sujets importants. En ce qui concerne la deuxième partie de votre intervention qui est finalement la communication entre le Comité et d'autres instances internationales qui débattent de ces questions d'organisation des activités spatiales, je pense que peut-être effectivement faut-il faire un effort, les États membres du Sous-Comité qui par ailleurs participent aux réunions de l'OTAN ou qui participent aux réunions de l'assemblée parlementaire de l'Union d'Europe occidentale, pourraient utilement rappeler l'avancement des travaux que nous réalisons dans ce Comité. En tout cas merci pour votre contribution.

Espace et société (point 10 de l'ordre du jour) *(suite)*

Le PRÉSIDENT: Je pense que nous allons pouvoir maintenant passer, ou plutôt revenir au point 10 de l'ordre du jour, "Espace et société". Sous ce point là, j'ai le plaisir de donner la parole à M. Valery Timofeev, Directeur du Bureau des radiocommunications de l'Union internationale des télécommunications. M. Timofeev occupe ce poste de Directeur du Bureau des radiocommunications depuis octobre 2002 et il a été d'ailleurs renouvelé dans cette fonction en novembre dernier et je remercie très particulièrement M. Timofeev de sa présence aujourd'hui. Je vous donne la parole M Timofeev.

M. V. TIMOFEEV (Union internationale des télécommunications) [*interprétation de l'anglais*]: Merci beaucoup, Monsieur le Président. Monsieur le Président, Monsieur le Directeur, Mesdames et Messieurs, au nom du Secrétaire général de l'Union internationale des télécommunications, M. Hamadoun Touré, j'aimerais remercier le Directeur de son invitation à l'adresse de l'IUT pour participer à cette cinquantième session du Comité des Nations Unies pour l'utilisation pacifique de l'espace extra-atmosphérique. M. Touré m'a demandé de vous transmettre ses regrets de ne pouvoir être présent aujourd'hui à cette célébration importante.

Il faut noter que le chiffre 50 pourrait être retenu comme le slogan de cette réunion du COPUOS, pas seulement parce qu'il s'agit de sa cinquantième session, mais aussi parce qu'en octobre de cette année nous allons célébrer le cinquantième anniversaire du lancement du premier Sputnik qui a ouvert la voie à une nouvelle ère de

l'espace. C'est pour moi un grand honneur de représenter l'IUT qui a de nombreuses tâches à mener pour soutenir les activités spatiales de ses membres.

L'Union internationale des télécommunications est une agence spécialisée des Nations Unies fondée sur le principe de la coopération entre gouvernements et le secteur privé. Basée à Genève en Suisse, elle compte 191 États membres et plus de 500 entités privées auxquels on fait référence en tant que membres de secteur ou associées. L'UIT est l'organisation internationale la plus unique dans le sens où elle est ouverte au secteur privé à travers notre adhésion au secteur. Les sociétés privées aident ainsi l'UIT à renforcer le travail dans le domaine des normes, gestion des spectres et développement. L'UIT a fourni ainsi un forum de discussion à des fabricants d'équipement, opérateurs de réseau, services qui peuvent discuter et apprendre les uns des autres.

Étant donné que nous sommes l'agence primordiale des Nations Unies en matière d'information et de communication, l'UIT aide le monde à communiquer à travers des activités dans trois secteurs principaux: les radiocommunications, télécommunications et normes dans le domaine des télécommunications, ainsi que leur développement. L'histoire de l'UIT est étroitement liée au développement des radiocommunications. Aujourd'hui, nous sommes tous les témoins d'une augmentation phénoménale de l'utilisation de systèmes sans fil dans un nombre varié d'applications comme Wi-Fi, Bluetooth, 3G et autres abréviations mystérieuses.

Les tâches de l'UIT dans le domaine de la radiocommunication sont menées à bien à travers notre secteur radiocommunications. Il s'agit d'arriver à un consensus pour une utilisation rationnelle d'un grand nombre de services sans fil, notamment ceux qui se fondent sur les nouvelles technologies de radiocommunications spatiales et autres domaines d'activités. L'UIT joue un rôle vital pour une gestion mondiale du spectre des radiofréquences et des orbites satellites. Les ressources naturelles limitées de plus en plus demandées pour un grand nombre de services comme la téléphonie fixe et mobile, la radiodiffusion, la recherche spatiale, météorologie, systèmes de positionnement, de surveillance environnementale et de communication, pour assurer la sécurité de la vie sur Terre, en mer et dans les cieux.

L'UIT gère une coordination détaillée des procédures d'enregistrement pour les systèmes spatiaux et les stations terrestres. Son rôle principal est de traiter et de publier des données ainsi que de procéder à l'examen de l'allocation des fréquences

telles qu'elles sont présentées par les administrations pour inclusion dans les procédures de coordination ou le registre international des fréquences.

L'UIT aussi développe et gère les plans d'allocation de l'espace. Il fournit aussi des mécanismes pour le développement de nouveaux services satellites avec une allocation des créneaux de fréquence orbitale adaptée. L'UIT facilite également le lancement de nouveaux satellites et facilite le développement et la poursuite de services satellites de manière sûre en utilisant au maximum les fréquences qui sont limitées aux niveaux international et national.

Comment est-ce que les réseaux satellites peuvent être mis en service et également les démarches réglementaires pour l'allocation des fréquences? Il s'agit en fait de nos principales préoccupations. Étant donné que l'utilisation et la gestion mondiales des fréquences nécessitent une coopération importante au niveau international, une des principales tâches du Bureau de radiocommunication de l'UIT est de faciliter les [inaudible] intergouvernementales nécessaires pour développer des accords contraignants du point de vue du droit entre États souverains. Ces accords sont ancrés dans des réglementations radio ainsi que dans des plans internationaux et régionaux adoptés pour différents services spatiaux et terrestres.

Aujourd'hui, la réglementation radio s'applique à des fréquences qui vont de 9 kHz à 400 GHz et qui sont incorporées dans 1 000 pages d'informations décrivant la façon dont le spectre doit être utilisé et partagé à travers le monde.

Dans un monde de plus en plus sans fil, 40 services radio maintenant sont en rivalité pour avoir des fréquences pour différentes applications et un grand nombre d'utilisateurs. La conférence sur la radiomédiation mondiale de l'UIT qui aura lieu en octobre et novembre cette année va examiner les résultats d'études sur les possibilités existantes pour améliorer le cadre réglementaire du spectre international en se fondant sur l'impact de la radioréglementation en tenant compte des évolutions et des systèmes et technologies émergentes et à venir. La principale tâche de la conférence devra être de décider des manières les plus profitables et efficaces pour exploiter les ressources limitées du spectre de fréquence et des orbites satellites. Ce sera essentiel pour le développement de l'économie mondiale au XXI^{ème} siècle.

Encourager la communication entre les nations à travers un développement harmonieux des instruments, il s'agit de l'objectif ultime de l'UIT

avec des manuels, des recommandations, des logiciels spatiaux et une base de données en ligne. L'UIT réalise ce travail. Je sais que ce matin beaucoup d'entre vous sont allés visiter le Centre de l'UIT et vous avez obtenu très certainement des informations plus détaillées là-dessus. Avec une description des différents aspects de l'espace et des applications radioterrestres, il ne faut pas oublier l'utilisation indispensable aussi de la radio pour la sécurité et la prévention de catastrophes. Les services de radiocommunication associés aux systèmes de prévision, détection, alerte et secours sont indispensables. Dans certains cas, lorsque les infrastructures des télécommunications terrestres ou câblées sont détruites, seuls les services de radiocommunications peuvent être utilisés pour des opérations de secours rapides. Les possibilités dans le domaine des secteurs de radiocommunications permettent d'identifier des bandes de fréquences qui peuvent être utilisées pour la protection, les secours. Deuxièmement, la tâche qui est renforcée par la Convention de Tempéré sur les dispositions en matière de ressources et télécommunications. Les systèmes sans fil jouent un rôle crucial pour déployer rapidement des infrastructures de communications. C'est un facteur clef dans les efforts déployés par la communauté mondiale pour combler l'écart numérique.

Les TIC sont un instrument omniprésent avec des implications importantes sur tous les secteurs de l'économie. Nous connaissons tous le commerce électronique, gouvernement électronique, e-learning, e-health, développement des communautés électroniques. Les TIC facilitent les transactions bancaires, les mesures de secours d'urgence, la radiocommunication, dans tous ces systèmes les satellites jouent un rôle crucial notamment pour les télécommunications dans des zones rurales où il n'y a pas d'autres moyens de communication.

L'écart numérique est une des questions qui va modeler notre avenir au XXI^{ème} siècle. Nos succès pour trouver des solutions durables vont déterminer la mesure dans laquelle nous pourrions répondre au Sommet mondial de la société de l'information, à savoir une société qui est inclusive, qui se concentre sur les personnes et le développement. Les dirigeants du monde reconnaissent l'importance des technologies de communication et d'information en tant que facteur clef du développement économique et social.

Mesdames et Messieurs, l'UIT a une noble ambition, connecter le monde. Pour atteindre cet objectif nous avons besoin de partenariat avec d'autres organisations des Nations Unies, le COPUOS notamment, les gouvernements, le secteur privé et la société civile. J'aimerais indiquer notre soutien à ces idées et aux activités à venir

telles que présentées par le Président dans son document, et exprimer aussi tous nos vœux pour une collaboration commune afin de répondre ensemble au défi qui est celui de connecter le monde. C'est seulement ainsi que nous pourrions étendre les avantages des télécommunications nouvelles et des technologies TIC à tous les habitants de la planète.

Le PRÉSIDENT: Je remercie M. Timofeev pour son intervention au nom de l'Union internationale des télécommunications. Comme vous nous le rappelez, M. Timofeev, l'UIT organise aux mois d'octobre et novembre sa Conférence mondiale des radiocommunications au cours de laquelle des décisions importantes seront prises sur les allocations de fréquences en particulier pour les services par satellites, parfois aussi contre les services par satellites peut-être, et bien sûr, nous en tant que communauté spatiale, nous souhaitons très vivement que les intérêts des services de communications par satellites soient bien préservés à l'issue de cette conférence.

Y a-t-il d'autres délégations qui souhaitent intervenir sur ce point? Cher distingué délégué de la Grèce, M. Cassapoglou.

M. V. CASSAPOGLOU (Grèce): Merci, Monsieur le Président. Monsieur le Président, je dois commencer mon intervention un peu ému parce qu'en janvier de cette année, j'ai, si j'ose dire, mon trentième anniversaire en servant comme représentant de mon pays auprès de l'UIT, donc 30 ans, j'étais jeune, maintenant je ne suis pas tellement jeune, et je suis exactement ému parce qu'un des cinq élus de l'UIT est présent aujourd'hui, mon très cher ami et collègue au sens large du terme, l'ancien vice-ministre fédéral de la Fédération des communications de la Fédération russe, élu par l'assemblée plénière, c'est-à-dire la conférence de plénipotentiaire pour la deuxième fois. Donc, c'est très rare, cher Monsieur le Président, très rare le cas d'avoir ici des grands élus, des grands hauts fonctionnaires élus des organisations internationales. Je dois surtout, je me permets de dire, souligner cette présence aujourd'hui. J'aimerais aussi avoir avec mon ami Valery, notre cher ami de longue date M. Touré qui malheureusement n'a pas pu. Je crois que M. Timofeev a très bien rempli et comblé le vide de l'absence de M. Touré.

Je dois vous dire, Monsieur le Président, et par votre aimable intermédiaire à nos collègues ici présents, qu'il n'y a pas longtemps que l'UIT lors des glorieuses années de New York, était représenté par son vice-secrétaire général qui restait pour plusieurs jours à New York pour suivre. Malheureusement, cette grande tradition qui signifie cette fraternité qui existe entre les deux

instances, n'a pas été suivie. Je voudrais aussi mentionner que pour des raisons économiques que je n'ai jamais comprises ni acceptées, que l'UIT n'a pas pu produire son rapport annuel sur sa contribution aux activités spatiales, un rapport annuel qui était toujours annexé au rapport de notre Comité, pour que toutes les nations des Nations Unies puissent avoir connaissance et être bien informées de ce qui se passe à l'UIT. Permettez-moi par votre aimable intermédiaire d'adresser à notre invité, de faire un effort pour que ce rapport annuel de l'UIT réapparaisse sous forme électronique mais aussi sous forme imprimée pour qu'on sache ce que l'UIT fait non seulement à Genève, mais dans le globe entier.

Après cette introduction, je voudrais aussi rappeler que l'UIT c'est la première organisation internationale qui a approuvé la première règle de droit international de l'espace, donc l'UIT c'est le pionnier du droit international de l'espace. En 1959, d'abord et par la suite en 1963, elle a approuvé par son système de réglementation par le biais de conférences des radiocommunications, la première réglementation pour l'allocation de bandes de fréquence, d'abord pour la recherche spatiale mais par la suite, c'est-à-dire à partir de 1963, pour les nouveaux services de radiocommunications spatiales qu'ils soient espace-espace ou Terre-espace. Ce rôle de l'UIT qui est très très très peu connu, il faut toujours le regarder comme exemple de comportement de législateur, parce que ce qui est vraiment très important c'est que dans le cadre de l'UIT n'étaient pas ni les juristes ni les diplomates, mais les ingénieurs au sens large du terme qui ont fondé les règles opérationnelles du droit international de l'espace, c'est une œuvre monumentale que toute l'humanité devrait tenir compte de cet événement.

Par la suite, Monsieur le Président, pour ne pas abuser de votre temps, je dois terminer avec deux autres exemples, c'est l'UIT qui durant son plénipotentiaire de Nairobi en 1982 a établi le grand principe juridique, donc une réglementation contraignante concernant l'utilisation conjointe orbite des satellites géostationnaires et fréquences y associées. Nous avons l'article 33 de la Convention des télécommunications de Nairobi où se base la solution pratique du problème de l'utilisation de l'orbite géostationnaire qui nous tyrannise dans le cadre du Sous-Comité juridique depuis je ne sais pas combien d'années.

Je termine en disant, cher Monsieur le Président et chers collègues, en rappelant que par une autre mesure réglementaire de la part de l'UIT, à mon avis dans la pratique, vous le comprenez dans le sens large du terme ingénieur et scientifique, avec l'obligation des États de présenter à l'UIT les soi-disant *view diligence* avant de

procéder à l'établissement d'un système, probablement non viable de télécommunications par satellites, à mon avis le problème de l'utilisation non simplement de l'orbite géostationnaire mais aussi des autres orbites, est plus ou moins résolu. Ce qui maintenant nous préoccupe c'est cette histoire qui est plutôt politique que scientifique et technique, l'histoire des satellites papier. Avec cette remarque je vous remercie de votre patience de me suivre, je voudrais adresser à tous nos collègues à Genève et partout dans le monde, de l'UIT dans la perspective de connecter l'humanité tout entière.

Je vous remercie, Monsieur le Président.

Le PRÉSIDENT: Merci, M. Cassapoglou pour votre intervention qui nous rappelle et peut-être nous remet en mémoire le rôle imminent de l'UIT depuis de nombreuses années et en particulier dans les allocations de fréquences et de positions orbitales lors des premiers développements des applications de l'espace, soit à la recherche scientifique, soit à l'observation, soit enfin aux services fixes, aux services de télédiffusion et aux services mobiles. Je crois qu'il est important que toutes les délégations aient bien en tête le rôle extrêmement important de gestionnaire du spectre de fréquences qui est joué depuis très longtemps et avec une grande qualité par l'Union internationale des télécommunications et bien sûr l'ensemble des pays membres qui forment cette Union.

Je vois notre collègue délégué de la République tchèque qui demande à prendre la parole.

M. P. LALA (République tchèque) [*interprétation de l'anglais*]: Merci, Monsieur le Président. Notre délégation a écouté très attentivement la déclaration faite par le représentant de l'UIT et nous saluons tout particulièrement l'attitude positive de l'UIT en faveur d'une coopération renforcée avec le COPUOS sur la question de communications spatiales et le problème du partage de l'orbite.

Monsieur le Président, par votre entremise, je tiens à demander au représentant de l'UIT quelles sont les recommandations de l'accès à la base de données de l'UIT. Il s'agit là d'une ressource inestimable, unique qui nous serait bien utile dans nos débats afin de les enrichir à l'avenir. Merci.

Le PRÉSIDENT: Je remercie notre distingué collègue représentant de la République tchèque et je me tourne vers le représentant de l'Union internationale des télécommunications pour lui demander s'il peut apporter un élément de réponse à la question qui vient d'être posée.

M. V. TIMOFEEV (Union internationale des télécommunications) [*interprétation de l'anglais*]: Monsieur le Président, je vais essayer de répondre à cette question en deux parties. Premièrement, bien entendu, nous avons deux types d'informations, celles qui sont accessibles sur le site web destiné au public, il s'agit de la liste des réseaux satellitaires immatriculés et d'autres données. Nous avons également des informations qui sont régulièrement distribuées. Il y a les circulaires de l'administration et nous pouvons fournir un accès à notre base de données interne sur demande.

Monsieur le Président, je puis vous garantir que toutes les données dont nous disposons pourront être mises à la disposition et si vous avez des problèmes contactez-nous et vous pourrez en faire une utilisation très pratique. Merci.

Le PRÉSIDENT: Je vous remercie M. Timofeev pour votre réponse qui, je pense, répond bien à la question posée par notre distingué délégué de la République tchèque. Y a-t-il d'autres interventions ou d'autres questions, toujours au titre du point 10 et peut-être en relation avec l'intervention de M. Timofeev? Je n'en vois pas. Il me reste donc à remercier les différents intervenants qui sont intervenus au titre de ce point 10.

Questions diverses (point 13 de l'ordre du jour)

Le PRÉSIDENT: Nous allons maintenant, si vous le voulez bien, Mesdames et Messieurs les représentants, passer au début du point 13 qui est le point "Autres questions" ou "Questions diverses". Comme je vous le disais ce matin sous le point 13 nous avons plusieurs points différents et nous allons essayer cet après-midi de traiter au moins l'un d'entre eux qui est celui de la demande de la candidature de deux États qui souhaitent devenir États membres du Comité. Ces deux États, vous le savez, sont la Bolivie et la Suisse. Je vais déjà dans un premier temps leur demander si leur délégation, de la Bolivie d'une part, de la Suisse d'autre part, souhaite prendre la parole quelques instants pour confirmer leur intérêt à devenir membres du Comité. La délégation de la Bolivie.

M. H. BAZOBERRY-OTERO (Bolivie) [*interprétation de l'espagnol*]: Merci, Monsieur le Président. Comme vous l'avez dit, par l'entremise du Secrétariat, l'on a fait circuler la circulaire A/AC.105/207/CRP.12. Dans ce document, le Gouvernement de la Bolivie demande à ce que le Comité envisage l'adhésion et la participation de mon pays aux activités du COPUOS. La Bolivie a participé en tant qu'observateur aux activités du Sous-Comité scientifique et technique ainsi qu'au Sous-Comité juridique. Je souhaite mentionner

deux points importants. D'une part, la Bolivie estime que les pays en développement devraient participer activement aux activités de recherche et à l'application des technologies spatiales. Toutes les personnes présentes disposent d'un ensemble de systèmes sophistiqués. Au premier étage, nombre d'entre vous avez présenté des expositions et l'on voit que l'on avance dans l'espace et vos politiques le montrent, la technologie spatiale est importante. De là-haut on peut tout observer, on peut même observer tous les travailleurs des Nations Unies. Ce sont toute une série d'applications que cette technologie rend possible, qu'il s'agit de la question de l'érosion qui concerne mon pays, qu'il s'agisse de la question minière, de la déforestation, ce sont des questions importantes, la question de l'eau également qui a été abordée hier dans un colloque ici même.

Je tiens également bien entendu à souligner l'importance des aspects juridiques, d'une meilleure définition de l'orbite géostationnaire, de l'analyse des possibilités qu'ont les pays en voie de développement d'en faire une meilleure utilisation, tout cela est important. Dès lors que quelque chose est défini, il y a davantage de possibilités d'agir et l'on peut par conséquent en profiter davantage.

Je ne vais pas revenir en paraphrasant des concepts qui ont déjà été présentés par les représentants et par les experts, je tiens simplement à appeler de mes vœux, au nom de mon Gouvernement, le fait que nous soyons membres du Comité. Merci.

Le PRÉSIDENT: Je vous remercie distingué représentant de la Bolivie. Je vais maintenant donner la parole à la distinguée représentante de la Suisse, Mme Archinard.

Mme N. ARCHINARD (Suisse): Merci, Monsieur le Président. Chers représentantes et représentants, sans vouloir répéter les éléments de notre déclaration donnée sous le point 4 de l'ordre du jour, "Débat général", notre délégation observatrice souhaite rappeler la part active que la Suisse a prise depuis UNISPACE III dans les travaux du Comité et de ses Sous-Comités et le soutien que notre pays a apporté aux activités organisées par le Bureau des affaires spatiales, tel que l'organisation de l'Atelier pour l'utilisation des technologies spatiales pour le développement durable dans les régions montagneuses de l'Himalaya et de l'Hindou Kouch organisé à Katmandou en 2004.

Cette année, notre pays se réjouit de contribuer à la mise sur pied d'un bureau de liaison SPIDER à Genève.

Monsieur le Président, notre délégation souhaite réaffirmer l'intérêt de notre pays à

rejoindre le Comité en tant que pays membre à part entière afin que sa participation aux travaux et aux activités du Comité et de ses Sous-Comités soit facilitée et afin que son action soit renforcée.

Merci, Monsieur le Président.

Le PRÉSIDENT: Merci Mme Archinard pour votre intervention au nom de la Suisse. Y a-t-il des commentaires sur ces deux candidatures? Le délégué de la Grèce.

M. V. CASSAPOGLOU (Grèce): Merci beaucoup, Monsieur le Président. Nous sommes très contents de voir deux candidatures en provenance de deux coins du monde. La Grèce est tellement liée avec les deux pays, à savoir la Confédération helvétique et aussi la Bolivie. Je commence par la Bolivie parce que c'est la même époque que mon pays inspiré par les grands principes de la Révolution française ont accédé à la Libération, Bolivar pour nous c'était le libérateur, donc tous ces pays de l'Amérique latine qui se sont libérés des colonialismes de l'époque, sont vraiment pour nous encore très chers. Nous aimerions voir parmi nous comme membre de plein droit la Bolivie.

En ce qui concerne la Confédération helvétique, nous avons aussi des liens beaucoup plus concrets. Comme vous le savez peut-être mais c'est plutôt pour les historiens, la constitution de la Confédération helvétique, même au niveau conceptuel est une œuvre d'une grande personnalité de la politique internationale du 19^{ème}, du Comte [*inaudible*] qui était une des plus brillantes personnalités du Congrès de Vienne en tant que Ministre des affaires étrangères du Tsar de la Sainte Russie. Il avait cette idée de former exactement pour qu'il forme un État viable. Comme vous le savez, à Genève il y a une petite plaque en marbre dans la maison où il habitait avant de quitter le pays pour venir en Grèce et venir son premier gouverneur assassiné, bien sûr, par des agents de quelques puissances de l'époque qui ne voulaient pas voir la Grèce dans son rôle de la famille internationale. Donc, on dit que dans la politique, surtout la politique internationale, il n'y a pas de sentiments, mais voyez les sentiments conservent la mémoire. Pour nous il y a d'autres régions beaucoup plus fortes pour la participation de la Suisse comme membre de plein droit du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, d'abord la Confédération helvétique est déjà membre de plein droit des Nations Unies, elle est le pays hôte non seulement pour l'ONU et pour les autres agences spécialisées, la plupart des agences spécialisées, c'est un pays dans lequel on se sent chez soi, indépendamment de notre nationalité, encore un argument sentimental, mais en tout cas, c'est le cas. Troisièmement, sa

contribution serait vraiment d'un niveau, moi je connais sa participation dans l'UIT depuis avant la fondation de l'UIT, et puis aussi, a offert cette possibilité d'installer là-bas la liaison office pour SPIDER, pour lequel aussi nous sommes très favorables pour SPIDER soit installé en Suisse, à Genève. Donc, Monsieur le Président, pour terminer nous sommes aussi pour l'élection ou l'approbation de la demande de la Suisse comme membre de plein droit de notre Comité.

Je vous en remercie.

Le PRÉSIDENT: Je vous remercie, M. Cassapoglou pour votre soutien apporté à ces deux candidatures et je donne la parole à la distinguée représentante du Venezuela.

Mme N. D. ORIHUELA-GUEVARA (Venezuela) [*interprétation de l'espagnol*]: Merci beaucoup, Monsieur le Président. La délégation du Venezuela se félicite d'une incorporation au COPUOS. Nous pensons en effet que ces thèmes sont des thèmes intéressants pour l'ensemble de l'humanité et si nous participons à ces réunions, nous aurons plus de possibilités pour avoir accès aux ressources de façon équitable. La demande de la Bolivie est particulièrement importante pour le Venezuela parce que c'est un pays frère avec lequel nous avons beaucoup de programmes sociaux à l'heure actuelle, de développement de satellites, notamment aussi de coopération dans le domaine de l'éducation. C'est pourquoi nous voyons d'un très bon œil l'arrivée de la Bolivie dans ce Comité et notre pays va certainement faire avancer toutes ces questions avec la Bolivie également.

Le PRÉSIDENT: Merci Madame, pour ce soutien à la présentation de la candidature de la Bolivie. Y a-t-il d'autres demandes d'intervention? Le distingué représentant de l'Équateur.

M. B. MOREJON-ALMEIDA (Équateur) [*interprétation de l'espagnol*]: Je suis vraiment très heureux de cette demande. Déjà j'avais exprimé cette satisfaction lorsque la Bolivie avait présenté sa candidature. Cette demande est très bienvenue pour le Groupe d'Amérique latine qui est très actif dans ces domaines et ces travaux du COPUOS. Étant donné que l'Équateur travaille au niveau du secrétariat des Amériques, nous pensons que la Bolivie va être un pays très important dans ce Comité. C'est pourquoi, je le réitère, je suis très heureux de ce que la Bolivie puisse devenir un membre actif de notre Comité.

Le PRÉSIDENT: Je vous remercie, M. l'Ambassadeur pour votre intervention en soutien de la candidature de la Bolivie. S'il n'y a pas d'autres interventions, je vous propose que nous approuvions et que nous recommandions à l'Assemblée générale que la Bolivie et la Suisse

deviennent États membres à part entière de notre Comité. Je ne vois pas d'objections. Je considère que ces applaudissements sont une approbation. *Il en est ainsi décidé.* Nous présenterons ces candidatures à l'Assemblée générale.

Nous allons passer maintenant aux candidatures en tant qu'observateurs permanents au sein du Comité. Nous avons, je crois, trois candidatures d'organisations non gouvernementales en tant qu'observateurs permanents au Comité. La première est celle de ce qu'on appelle European Southern Observatory, qui s'appelle officiellement l'Organisation européenne pour la recherche astronomique dans l'hémisphère austral. Avons-nous un représentant de l'ESO dans la salle? Avons-nous un représentant de European Southern Observatory? Je ne crois qu'il y ait de représentant. Nous avons aussi comme candidature l'Organisation africaine pour la cartographie et la télédétection, en anglais *the African Organization of Cartography and Remote Sensing*, AOCRS. Avons-nous dans la salle un représentant de cette organisation qui souhaiterait intervenir? Oui. Je vous donne la parole.

M. A. SIALA (AOCRS) [*interprétation de l'arabe*]: Merci, Monsieur le Président. Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les délégués, j'aimerais commencer par vous saluer et exprimer ma gratitude au Secrétariat général et à M. Camacho, ainsi qu'à la Présidence, au Secrétariat général des Nations Unies du COPUOS pour l'invitation qui a été faite à l'AOCRS de participer à cette session avec le statut d'observateur suite à notre demande. J'aimerais saisir cette occasion pour vous transmettre ma satisfaction en mon nom et au nom de l'AOCRS. Merci aussi pour toutes vos activités pour l'humanité, merci pour le rôle très respectable que vous jouez. J'aimerais aussi vous féliciter des activités menées par votre Comité et pour les succès de ce Comité et des deux Sous-Comités.

J'aimerais aussi vous féliciter vous et toutes les personnalités présentes à l'occasion du cinquantième anniversaire du COPUOS, pour tous les résultats engrangés par ce Comité au cours de ces cinquante ans.

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, nous apprécions beaucoup les activités du COPUOS et nous sommes tout à fait conscients du rôle qu'il joue au service de notre petite planète. Au cours de l'année dernière, lorsque j'ai pu participer à ce Comité, je me suis réjoui de voir les avancées réalisées par le COPUOS et aujourd'hui avec ma nouvelle position en tant que secrétaire général de l'AOCRS et dans l'intérêt de notre organisation de la cartographie et de la télédétection, je suis heureux de vous présenter

cette demande d'observateur au sein de votre organisation pour prendre part aux activités du Comité en vue du succès de ses travaux et du succès du développement durable en utilisant les sciences de l'espace.

J'aimerais brièvement présenter notre organisation. Elle a été établie en 1998 lorsque des pays africains ont estimé qu'il était nécessaire d'intégrer l'Association de cartographie pour l'Afrique et le Conseil africain de la télédétection pour établir cette organisation. À l'heure actuelle, nous avons 94 États membres de l'Afrique et la porte est ouverte à ceux qui souhaitent joindre cette organisation. Le siège de l'organisation se trouve en Algérie, nous avons des bureaux régionaux aussi en Tunisie et au Burkina Faso. Nous essayons d'avoir une coordination entre les États membres sur ces questions de cartographie et de télédétection. L'organisation a également préparé des projets de nature hydrologique, cartes hydrologiques du continent africain et examine la possibilité d'utiliser les technologies spatiales pour des cartes numériques, hydrologiques et autres.

D'autre part, nous aurons des cartes à l'appui de la lutte contre la désertification. Un certain nombre de pays africains ont préparé des cartes topographiques, mais pour l'instant le continent n'a pas beaucoup de cartes à sa disposition qui aient des mesures adaptées qui soient suffisamment précises.

L'Organisation africaine de cartographie et de télédétection va s'efforcer à partir de maintenant d'utiliser les technologies spatiales en priorité dans son travail et va encourager les États membres africains ainsi que les pays non membres à établir des conseils nationaux pour l'utilisation pacifique des technologies spatiales pour le développement durable. Nous encouragerons aussi les pays africains du COPUOS à participer aux réunions du Comité et du Sous-Comité du COPUOS. Nous nous efforcerons de travailler pour le bien du COPUOS. Si vous le voulez bien, nos programmes à venir essaierons d'avoir une coordination d'ateliers, de sessions de formation pour les technologies de l'information.

Nous aimerions remercier les États membres et différents groupes qui ont appuyé notre demande d'adhésion à votre Comité et nous attendons avec impatience la possibilité de pouvoir travailler ensemble et servir ce Comité et ses objectifs. Merci de m'avoir donné l'occasion de m'adresser à vous.

Le PRÉSIDENT: Merci M. Anwar pour votre présentation de l'Organisation africaine de cartographie et de télédétection qui regroupe 24 pays d'Afrique et nous allons maintenant donner la parole au représentant de la Secure World

Foundation qui est la troisième organisation non gouvernementale qui demande le statut d'observateur permanent.

M. D. ALDWORTH (Secure World Foundation) [*interprétation de l'anglais*]: Merci, Monsieur le Président. Tout d'abord, j'aimerais vous féliciter pour votre approche très clairvoyante dans votre présidence, notamment le document que vous avez rédigé après de vastes consultations concernant le rôle du COPUOS et sa pertinence pour l'utilisation de l'espace. Nous pensons que c'est une initiative nécessaire et en même temps passionnante qui va nous permettre de mieux gérer les avantages que nous avons tous de l'espace.

J'aimerais faire référence aussi au travail réalisé par M. Camacho avec son approche visant à inclure les services spatiaux pour le monde en développement. Cela a affecté des millions de personnes de façon positive et je crois que quelles que soient ses fonctions à l'avenir, je suis sûr qu'il pourra avoir la satisfaction d'avoir fait la différence au COPUOS.

Monsieur le Président, j'aimerais saisir cette occasion de demande de statut d'observateur pour notre société, pour vous fournir quelques informations sur notre fondation. Comme vous l'aurez vu dans l'annexe à notre demande qui a été distribuée à toutes les délégations, nous sommes une fondation relativement nouvelle qui se situe au Colorado avec des bureaux au Canada et en Chine. Notre objectif est tout simplement de tout faire pour avoir un monde sûr sans guerre où tout le monde pourra bénéficier des forces technologiques et économiques. Nous pensons que la coopération internationale, l'état de droit et des mécanismes fiables de mise en œuvre peuvent fournir la base d'un système mondial nouveau fournissant la stabilité et l'ordre dans l'espace au fur et à mesure de ses transformations et que nous pourrions gérer les conflits dans l'espace de façon pacifique.

Nous estimons que mieux les acteurs de l'espace comprendront ce que l'on attend d'eux et également que les autres le comprennent, plus nous pourrions éviter des escalades de conflits lorsque certains pourront se produire. D'autre part, nous pourrions tirer aussi les avantages et partager ces avantages entre les nations avec des normes de comportement qui serviront de base pour de nouvelles coopérations internationales.

Suite à ces avantages, notre Fondation va se concentrer sur des systèmes de gouvernance de l'espace. Notre programme inclut des systèmes qui se fondent sur le droit pour la sécurité dans l'espace en reconnaissant que nous devons progresser avec de nouvelles règles, de nouvelles procédures et des institutions de gouvernements pour gérer ce trafic

croissant dans l'espace, l'exploration et les aspects liés à la défense et aux communications.

Pour améliorer la sécurité dans l'espace, notre Fondation fera les choses suivantes. Nous allons faire un catalogue, promouvoir des plans et perspectives à long terme pour les différents acteurs impliqués dans l'espace. Nous allons réunir le service militaire, secteur privé et gouvernements, pour commencer un dialogue. Nous allons financer et diffuser des données, favoriser les connaissances à la fois pour les États qui n'ont pas d'activités spatiales et ceux qui utilisent ces applications pour qu'ils soient mieux informés et prennent de meilleures décisions. Nous soutiendrons les mesures de confiance, les normes, réglementations, règles de conduite et traités internationaux qui permettront d'avoir un système de réglementation gouvernant les activités spatiales. Nous allons promouvoir la création de systèmes de surveillance pour que tous les acteurs puissent être sûrs que les règles seront suivies. Nous encouragerons des coopérations internationales et nous rechercherons un soutien avec des partenaires dans le monde qui ont fait preuve de leur expertise pour assurer et garantir la sécurité dans l'espace.

Monsieur le Président, notre Fondation a ses propres capacités. J'aimerais indiquer aux États membres un certain nombre de programmes déjà en cours. Par exemple, nous avons le dialogue entre les États-Unis et la Chine, en partenariat entre notre Fondation et l'Institut de sécurité mondiale qui se trouve à Pékin qui se concentre sur des questions liées à l'espace. Nous avons aussi un certain nombre de projets avec la Société planétaire, avec la Décennie sur la Lune. Nous avons aussi l'Institut mondial pour essayer de conscientiser dans le secteur des Nations Unies en ce qui concerne les régimes juridiques. Nous sponsorisons un panel sur la sécurité extra-atmosphérique. Nous travaillons aussi avec l'Organisation parlementaire pour avoir un réseau entre tous les parlementaires du monde, pour avoir des activités en matière législative liées à la sécurité, et nous prévoyons aussi une session avec le Parlement européen dans ce domaine.

Nous fournissons aussi des experts notamment à la Conférence de [inaudible] à Genève. Nous avons un conseil consultatif et nous permettons la participation ainsi que l'Association internationale pour l'avancée de la sécurité dans l'espace. Nous avons un partenariat aussi avec le Gouvernement du Canada et des ONG afin de financer la recherche et des réunions nécessaires pour réfléchir sur les questions de sécurité, et l'évaluation aussi de la sécurité dans l'espace. Nous avons financé aussi la préparation de documents de recherche à travers l'Université de McGill. Nous travaillons d'ailleurs avec l'Association internationale sur l'avancée de l'espace. Nous

avons aussi un partenariat pour le développement d'un protocole pour un organe de décision pour essayer de répondre à la question des objets géocroiseurs. D'autre part, une de nos associations ou fondations sœurs a financé un projet à Beijing sur la gestion du trafic dans l'espace et a présenté les résultats de cette recherche ou les présentera plutôt en septembre.

Nous avons aussi un projet international pour établir un code de conduite dans l'espace. Et pour finir, nous avons apporté une contribution financière à la Société [inaudible] qui fournit des données pour la Conférence sur le désarmement. Nos financements ont été répartis entre les États-Unis et les projets internationaux de façon équilibrée. De plus en plus, les financements augmentent et il s'agira de 125 millions de dollars qui seront gérés avec les augmentations annuelles pour des projets de recherche et investissements.

Monsieur le Président, notre Fondation apprécie l'occasion de pouvoir participer aux réunions du COPUOS en tant qu'observateur. Nous nous féliciterions de pouvoir contribuer aux travaux de ce Comité de quelque façon que ce soit dans les années à venir. Je vous remercie.

Le PRÉSIDENT: Merci M. Aldworth de votre intervention et votre présentation de la Secure World Foundation. Y a-t-il des délégations qui souhaitent intervenir relativement à ces trois candidatures? Nous avons des demandes d'intervention de l'Algérie, de la République de Syrie, de la Grèce, du Nigeria. Le distingué collègue représentant de l'Algérie.

M. A. OUSSEDIK (Algérie): Merci, Monsieur le Président. La délégation algérienne appuie naturellement la demande de statut d'observateur permanent auprès du Comité présentée par l'Organisation africaine de cartographie et de télédétection. L'accès au statut d'observateur à cette Organisation africaine ne manquera pas d'avoir des répercussions positives sur le développement de l'Afrique à travers une plus grande vulgarisation de l'outil spatial dans les différents domaines du développement durable. L'Organisation africaine de cartographie et de télédétection dont l'Algérie est honorée d'en abriter le siège à Alger, encourage les projets régionaux, l'utilisation de la télédétection, de la cartographie et des systèmes d'information géographique, pour la connaissance, pour la gestion des ressources naturelles, pour la lutte contre la désertification, contre la sécheresse, entre autres, pour la protection de l'environnement. Donc, elle offre un cadre régional et continental approprié qui bénéficiera certainement de sa position d'observateur au COPUOS pour être renforcée dans ses actions.

L'inspiration que pourraient lui susciter les expériences internationales ici évoquées au sein du COPUOS dans les domaines qui préoccupent l'Afrique apportera à cette organisation plus d'appui. Par ailleurs, le COPUOS renforcera sa vision également des préoccupations africaines par la présence de l'OACT en son sein comme membre observateur.

À ce titre, je réitère l'appui de la délégation algérienne à la candidature comme membre observateur de l'OACT. Merci, Monsieur le Président.

Le PRÉSIDENT: Merci M. Oussedik pour votre soutien très clair et très affirmé à la candidature de l'Organisation africaine pour la cartographie et la télédétection. Ensuite nous avons noté la demande d'intervention de la Grèce, M. Cassapoglou.

M. V. CASSAPOGLOU (Grèce): Monsieur le Président, je vous remercie. D'abord, en ce qui concerne l'Organisation africaine, nous sommes tout à fait favorables. On connaît bien les efforts que font nos collègues du continent africain pour suivre d'une manière efficace l'évolution de la science et de la technologie et pour avoir une parole équitable parmi les autres États qui sont plus favorisés que les États africains. D'ailleurs, le développement, comme vous le savez mieux que moi du fait de votre service auprès du CNES, c'est la pierre de tout développement, qu'il soit non seulement scientifique et technologique, mais aussi éducation, aussi santé mais aussi culturel et politique. La dimension économique parfois est beaucoup moins important vis-à-vis des autres dimensions, donc nous sommes tout à fait favorables pour que l'Organisation africaine devienne observateur avec statut permanent dans le cadre du COPUOS.

En ce qui concerne les associations, là nous avons quelques problèmes d'ordre général. Il y a d'abord une question de représentativité, c'est-à-dire de savoir d'où proviennent, qui sont et combien de membres ont-elles, je parle des associations, et aussi quelles sont les sources de leurs fonds. En cela, Monsieur le Président, nous avons besoin de plus d'éléments parce que nous risquons d'avoir une queue derrière la porte de n'importe quelle association dont nous ne connaissons pas son passé, dont nous ne connaissons pas surtout ses appartenances sociales et ses appartenances surtout économiques et financières, donc à mon avis il est important, parce que j'ai lu le statut de la Fondation pour la sécurité mondiale et j'ai vu trois noms et un autre nom, mais je ne connais pas qui sont les fondateurs, qui sont vraiment la présence sociale dans ces associations. Je suis très content que notre collègue du Canada

qui a fait la représentation de sa Fondation a procédé pendant son exposé, de nous donner quelques éléments plus concrets. En règle générale, parce que ces remarques sont d'ordre général, il faut que nous soyons plus attentifs, c'est-à-dire examiner plus au fond, et surtout garder toujours dans l'esprit les principes que j'ai évoqués, d'abord la représentativité et les appartenances socio-économiques de ces associations.

Et puisque j'ai la parole, Monsieur le Président, je crois qu'il fallait examiner si vous voulez, ce n'est pas simplement d'ordre protocolaire mais d'ordre substantiel. Nous avons ici derrière nous, en quelque sorte un pêle-mêle ou une macédoine de fruits d'observateurs. Il fallait qu'on établisse une chaîne, d'abord les États, par la suite les agences spécialisées du groupe des Nations Unies, autres entités non encore étatiques, comme par exemple les mouvements de libération et comme par exemple l'Autorité de Palestine, et je me réfère à l'exemple que nous avons l'UIT comme vous le savez, et alors au fond du tableau qu'ils soient tous les autres, qu'ils soient associations, qu'ils soient agences, qu'ils soient n'importe quoi, parce qu'à mon avis en ce qui concerne surtout les institutions spécialisées, ce sont nous, c'est-à-dire les États qui sommes représentés pour ce domaine spécifique par le biais. Pour moi, il n'est pas acceptable que les représentants des institutions spécialisées des Nations Unies et aussi des États observateurs ainsi au Paradis, comme on dit en terme théâtral français, tandis que dans d'autres institutions ils sont assis devant. Vous me comprenez, ce n'est pas une question d'ordre protocolaire, comme je viens de le dire, mais aussi une question de substance et il faut examiner la question comment il y aurait la présence.

Je vous remercie, Monsieur le Président.

Le PRÉSIDENT: Merci M. Cassapoglou. Sur ce dernier point de votre intervention, j'attire votre attention sur la liste des participants à cette session qui a été distribuée sous forme provisoire vendredi et qui sera publiée sous forme plus définitive peut-être dans un jour ou deux, cette liste fait bien cette distinction que vous souhaitez, c'est-à-dire que nous avons d'abord les États membres, ensuite nous avons les organisations observateurs, et si vous regardez bien, vous verrez que dans la catégorie des observateurs on voit apparaître d'abord les organisations du système des Nations Unies, en premier lieu. Ensuite, on voit apparaître les organisations intergouvernementales qui ne sont pas officiellement juridiquement membres du système des Nations Unies. Ensuite, on voit les organisations intergouvernementales régionales, je prends l'exemple que je connais bien c'est l'Agence spatiale européenne, et enfin, on trouve après lieu, tout à fait à la fin, les

organisations non gouvernementales. Maintenant en ce qui concerne le placement dans la salle, je me tournerai vers le Secrétariat pour savoir s'il existe des formules plus adéquates d'organisation de la salle qui reflètent cette distribution catégorique qui, encore une fois, est bien faite dans la liste des participants.

J'avais noté aussi une demande d'intervention de la Syrie. M. Ammar.

M. O. AMMAR (République arabe syrienne) [*interprétation de l'arabe*]: Merci, Monsieur le Président. Ma délégation soutient la demande de candidature qui a été formulée pour le statut d'observateur. En effet, la tâche de l'OACT est semblable à la tâche de notre organisation. Cette organisation est importante pour 24 pays d'Afrique mais aussi pour nous en Asie occidentale. Nous avons eu une excellente coopération avec cette organisation. Nous estimons que l'adhésion de cette organisation à notre Comité en tant qu'observateur améliorera la qualité de nos travaux et conduira à davantage de coordination et de coopération entre tous les États que je viens de mentionner, et cela est conforme aux intérêts de ce Comité. Donc, j'estime que la présence de cette organisation en tant qu'observateur ici est très importante voire essentielle. Merci.

Le PRÉSIDENT: Je vous remercie distingué représentant de la Syrie pour votre soutien à la candidature de l'Organisation africaine de cartographie et de télédétection et je donne maintenant la parole à notre collègue distingué représentant du Nigeria.

M. D. O. EBIRERI (Nigeria) [*interprétation de l'anglais*]: Ma délégation salue la façon dont vous menez les travaux de ce Comité et nous prenons la parole pour soutenir la demande d'adhésion de l'OACT. Le travail de cette organisation est important pour nous, pour notre pays. Vous le savez, nous sommes très concernés par les questions de toute la région du Sahel. Cette organisation est la contribution modeste des pays africains pour résoudre les problèmes. Le fait de travailler en coopération avec le COPUOS permettra de renforcer la capacité d'assumer notre fonction. Monsieur le Président, nous soutenons cette demande d'adhésion. Merci.

Le PRÉSIDENT: Je remercie le distingué représentant du Nigeria pour son soutien en faveur de la candidature de l'Organisation africaine de cartographie et de télédétection et je donne la parole maintenant à notre distingué collègue représentant du Burkina Faso.

M. R. FORO (Burkina Faso): Merci, Monsieur le Président. La délégation du Burkina Faso voudrait apporter tout son appui à la

candidature de l'Organisation africaine de cartographie et de télédétection comme observateur permanent auprès du Comité. Nous sommes convaincus que cette accession permettra à l'Organisation d'apporter son savoir-faire au Comité et de tirer un bénéfice maximum de ses travaux. Enfin, la délégation du Burkina Faso espère pouvoir compter sur une coopération étroite avec l'Organisation dont le Burkina abrite un des bureaux. Je vous remercie.

Le PRÉSIDENT: Je vous remercie distingué représentant du Burkina Faso pour votre expression de soutien en faveur de la candidature de l'Organisation africaine de cartographie et de télédétection et je donne maintenant la parole à notre distinguée collègue représentante du Venezuela.

Mme N. D. ORIHUELA-GUEVARA (Venezuela) [*interprétation de l'espagnol*]: Merci Monsieur le Président. Notre délégation soutient la demande de l'Organisation africaine de cartographie et de télédétection. Elle regroupe de nombreux pays, on ne peut pas la laisser à l'écart. Elle est très représentative et elle remplit les conditions nécessaires à l'adhésion. Cependant, nous partageons la préoccupation de la Grèce, aux yeux du Venezuela il est important d'avoir davantage d'informations pour analyser l'aspect financier et la question de la représentativité. S'il s'agit d'organisations qui disposent du soutien financier d'un seul pays, il n'est nécessairement dit qu'elle remplit les conditions nécessaires pour assumer une telle représentation. Merci.

Le PRÉSIDENT: Je remercie notre distinguée collègue représentante du Venezuela pour son intervention et je donne maintenant la parole au distingué représentant de la Libye.

M. J. A. GLEDAN (Jamahiriya arabe libyenne) [*interprétation de l'arabe*]: Merci, Monsieur le Président. Ma délégation s'associe à différents préopinants qui ont soutenu le statut d'observateur de cette organisation au sein de ce Comité. Cette organisation de cartographie et de télédétection coordonne les activités qui concernent de nombreux États en matière de formation, de cartographie et d'utilisation de l'espace. Elle travaille dans plusieurs domaines, la lutte contre la désertification, la sécheresse, etc. Nous estimons que l'adhésion de cette organisation en tant qu'observateur au sein de cet auguste Comité améliorera la performance du dit Comité, améliorera la performance globale de l'organisation.

Monsieur le Président, je réitère mon soutien au statut d'observateur de cette organisation au sein de notre Comité. Merci.

Le PRÉSIDENT: Je remercie le distingué représentant de la Libye pour son expression de soutien en faveur de la candidature de l'Organisation africaine de cartographie et de télédétection. Y a-t-il d'autres demandes d'intervention sur ce point? Est-ce que je peux me retourner vers le représentant de la Secure World Foundation pour lui demander s'il souhaite apporter quelques éléments de réponse à la question d'ordre un peu général qui était posée par notre distingué représentant de la Grèce?

M. D. ALDWORTH (Secure World Foundation) [*interprétation de l'anglais*]: Merci, Monsieur le Président. Bien entendu, nous souhaitons répondre. La Secure World Foundation est une fondation privée d'une famille qui gère une société immobilière et qui a gagné beaucoup plus d'argent que ce qui était escompté pendant toute leur vie et qui souhaite consacrer cet argent à la paix dans le monde et plus particulièrement à voir où l'investissement serait le plus idéal et à leurs yeux, l'espace est un environnement qui aurait besoin d'un peu d'aide. Il y a énormément de bonnes idées, énormément d'initiatives qui n'ont pas lieu en raison d'un manque de financement. C'est une offre d'assistance avec pour objectif de garantir un environnement spatial sûr et accessible pour tous les pays du monde à l'avenir.

De plus en plus, nous observons que les avantages de l'espace touchent notre vie quotidienne, partout dans le monde et à tout moment. Les avantages spatiaux permettent parfois de remplacer des infrastructures que certains pays n'ont pas par exemple en ce qui concerne la télémédecine, le téléenseignement, l'accès à Internet, l'accès à la télévision, au téléphone, etc. La liste est longue. Les bénéficiaires tirés de l'espace ont exercé une traînée d'influence dans le monde au cours des dernières années et nous souhaiterions que cela continue d'être le cas.

Nous souhaiterions que les bénéficiaires de l'espace soient garantis pour nous et pour les générations à venir. Voilà l'objectif de la Secure World Foundation.

Permettez-moi de vous dire quelques mots sur ce que nous demandons. Nous demandons le statut d'observateur et non pas de membre. Nous n'avons pas la capacité de faire des présentations dans cette enceinte, sauf si on nous en fait la demande, on n'a pas de droit spécifique. Nous voulons simplement aider dans le cadre des initiatives qui seront lancées. Il me semble que cela est quelque chose qui doit être perçu de façon positive. Nous sommes apolitiques au sein des Nations Unies et au Canada d'où je suis originaire. Il s'agit d'une entreprise altruiste afin de garantir une bonne utilisation de l'espace à l'avenir.

Voilà ce que je peux vous dire sur cette question. Nous souhaitons étendre nos activités au cours des années à venir, alors que les fonds de la Fondation vont grandir et je vous l'ai dit, nous avons une longue liste de projets auxquels nous participons pour le moment et je pense que personne ici ne peut examiner nos projets et estimer qu'il a des répartitions négatives, tout le monde dira que ce sont des bonnes idées. Donc, je demanderai au Comité d'accepter notre demande d'être observateur. Merci.

Le PRÉSIDENT: Merci M. Aldworth pour ces précisions que vous nous avez apportées. Le délégué de la Grèce, M. Cassapoglou.

M. V. CASSAPOGLOU (Grèce): Merci, Monsieur le Président. Par votre aimable intermédiaire, je dois remercier notre collègue de ces précisions plus spécifiques. J'ai toujours une question par votre aimable intermédiaire, à poser. C'est-à-dire dans le cadre de l'Office des Nations Unies pour l'espace, il y a plusieurs programmes surtout adressés pour couvrir ou pour soutenir les pays en développement, pour faire introduire les techniques spatiales, et ainsi de suite. Je me demande pourquoi ces organisations ne passent pas ces programmes de développement surtout des pays en développement que ce soit l'Afrique ou autres régions du monde qui se trouvent dans une très grande situation qu'on ne pouvait pas décrire exactement, et d'agir indépendamment surtout si ces associations ou fondations proviennent de très grands États ou je ne sais pas, leur système juridique concernant les associations et les fondations, nous avons la même législation comme en France du Code civil, mais s'il y a peut-être des fédérations ou des confédérations de pareilles associations pour qu'ils puissent par ce deuxième ou troisième degré de représentation contribuer à ces œuvres. Voilà où se trouve, je n'ai pas de problème d'accepter la participation avec statut d'observateur de la Fondation, mais je me demande toujours, c'est un peu un élément d'utilité, c'est-à-dire quels seront les bénéficiaires que le COPUOS par l'intermédiaire du COPUOS, auront les États membres du Comité et de l'ONU. En tout cas, il faut peut-être à un moment donné, dans le cadre de votre rapport pour le futur du Comité, revoir le système d'acceptation des associations et des fondations comme observateurs. Je vous en remercie, Monsieur le Président.

Le PRÉSIDENT: Merci, M. Cassapoglou. Là en l'occurrence, il s'agit non pas d'une association mais d'une fondation qui comme vous le savez, dans le système fiscal américain, sont des organisations qui souvent ont des sources de financement relativement significatives, et ceci est lié au système fiscal. Malheureusement, dans mon pays ça ne marche pas aussi bien. Mais je suis

certain, tout en me tournant vers M. Aldworth qui pourra peut-être me répondre, je suis certain qu'il n'y a pas d'objection *a priori* à ce que la Secure World Foundation puisse apporter parfois son soutien à des activités conduites par le Bureau des affaires spatiales. N'est-ce pas? C'est une question que je pose. Vous avez entendu ma question. Je répète ma question. En rebondissant sur l'intervention de notre collègue de la Grèce, je m'interrogeais et je vous transmets la question. Est-il envisageable dans certains cas qui seront évidemment à déterminer un par un, que la Secure World Foundation puisse participer au financement de certaines activités conduites par le Bureau des affaires spatiales et donc approuvées par le Comité?

M. D. ALDWORTH (Secure World Foundation) [*interprétation de l'anglais*]: Oui, complètement. J'ai déjà eu des discussions avec les représentants du Bureau des affaires spatiales sur la question. Le Directeur général et le Secrétaire général souhaitent qu'il y ait des partenariats là où c'est possible, plus particulièrement là où cela permettra d'élargir un peu un budget limité. C'est exactement ce genre d'initiative que souhaiterait soutenir notre fondation en fournissant un financement pour des experts qui sinon pourraient ne pas participer, assumer des frais de transports, nombre des activités du COPUOS pourraient bénéficier d'une meilleure représentation par des experts. Comme je vous l'ai dit la gouvernance spatiale nous intéresse particulièrement. Nous pourrions soutenir des activités de gestion du trafic spatial, par exemple. Donc si cela peut garantir une stabilité des activités spatiales à l'avenir, cela nous intéresse et nous souhaiterions soutenir ces activités si on nous en fait la demande.

Le PRÉSIDENT: Merci M. Aldworth pour la réponse que vous avez apportée à la question et j'ai une demande d'intervention de la part de la déléguée du Venezuela.

Mme N. D. ORIHUELA-GUEVARA (Venezuela) [*interprétation de l'espagnol*]: Merci. Nous saluons la volonté de cette fondation pour un monde plus sûr. Cependant, ce forum est un forum politique où des représentants officiels de tous les pays membres participent et viennent débattre, analyser, les grandes tendances de l'utilisation pacifique de l'espace extra-atmosphérique. Nous estimons que les bonnes intentions d'un groupe comme cette fondation est un concept privé, altruiste, qui a divers espaces pour canaliser ses initiatives. Aux yeux du Venezuela, cela reste un élément encore vague, pas suffisamment convaincant pour justifier le statut d'observateur de cette fondation. Merci.

Le PRÉSIDENT: Merci à la représentante du Venezuela pour son intervention. Y a-t-il

d'autres demandes d'interventions? Oui, les Etats-Unis, M. Ken Hodgkins.

M. K. HODGKINS (États-Unis d'Amérique) [*interprétation de l'anglais*]: Merci, Monsieur le Président. J'ai écouté très attentivement le débat sur la question des demandes de ces organisations de devenir des observateurs permanents auprès du Comité. Je vous rappellerai que lors de notre trente-troisième session, nous avons décidé, le Comité avait décidé d'adopter des critères pour devenir observateur auprès du Comité. Si je ne m'abuse, les critères ont été respectés par ces trois organisations et ces critères figurent dans les trois demandes d'adhésion de ces organisations. Mais je ne pense pas qu'on avait jamais demandé à un observateur potentiel ce qu'il allait nous donner. Donc on vous laisse rentrer si vous nous donnez quelque chose. Je ne pense pas que l'on ait demandé la même chose à d'autres observateurs ici présents au Comité. Je suis quelque peu préoccupé par le fait que les différents niveaux d'observateurs et là où cela sert nos intérêts, l'on demande à l'organisation ce qu'elle va nous donner si on la laisse devenir observatrice. Je ne m'y oppose pas mais à ce moment-là il faudrait poser cette question à tous les observateurs, à toutes les organisations y compris les deux autres qui ont également demandé le statut d'observateur.

Ce que j'aurai à vous dire c'est que nous avons un critère que tout le monde peut lire qui figure dans les documents de séance 8, 9, 10. Si les organisations respectent ce critère, la décision est très simple. Si nous adoptons de nouveaux critères au statut d'observateur, à ce moment-là il faudrait les appliquer à toutes les organisations. Merci.

Le PRÉSIDENT: Merci, M. Hodgkins pour votre intervention qui nous rappelle les critères qui avaient été définis en 1990 pour accepter des observateurs permanents dans le Comité. Je pense que là nous avons fait un tour assez complet de la question. Il nous revient maintenant de prendre une décision. Nous avons une nouvelle demande d'intervention de la part de la Grèce.

M. V. CASSAPOGLOU (Grèce): Merci beaucoup, Monsieur le Président. Je me permets de faire quelques remarques supplémentaires concernant la question posée par notre distingué collègue des États-Unis concernant les critères. À mon avis, il a raison du point de vue formel et je suis d'accord avec lui. Mais au niveau substantiel, je dois dire deux choses, d'abord que l'Organisation africaine pour la cartographie et la télédétection c'est une organisation intergouvernementale régionale, qui n'a rien à voir avec une association de droit privé, que ce soit une association *stricto sensu* ou une fondation. Il faut qu'on soit vraiment très attentifs, *primo*. *Secundo*, je ne voudrais pas, ce

n'était pas d'ailleurs dans mon intention de dire que pour accepter quelqu'un il faut appliquer *stricto sensu* la maxime *do ut des*, non. Ce sont quelques qualificatifs que nous demandons. Si nous avons devant nous la fameuse fondation pour la paix internationale qui a extrêmement contribué à l'humanité depuis 1902 ou 1906, il n'y aurait pas de question, nous avons son œuvre. Avec la candidate, nous ne la connaissons pas, c'est la première fois qu'on la voit et nous n'avons pas quelque témoignage de son activité jusqu'à ce moment. Ce sont ses *[inaudible]* qui sont vraiment altruistes, qui sont vraiment très très bonnes pour l'humanité. C'est pour ça que j'ai introduit un nouveau critère concernant le passé, si j'ose dire. Quand j'ai proposé quelle serait votre contribution aux travaux ou plutôt à la mission de notre office des activités spatiales concernant le développement des techniques spatiales dans le monde, et j'ai honte de le dire, sous-développé, j'ai honte de le dire, mais en tout cas c'est un terme. Ce n'est pas une condition *do ut des*, vous voyez, et je crois que mon cher ami et collègue des États-Unis me comprenait très bien. Voilà quelle est la situation, il faut distinguer les associations et les fondations des organisations intergouvernementales.

Voilà, Monsieur le Président, et je m'excuse de peut-être abuser de votre patience. Je vous en remercie.

Le PRÉSIDENT: Merci, M. Cassapoglou pour cette clarification de votre position. Nous avons maintenant une demande d'intervention de la part de la Chine.

M. W. ZHANG (Chine) *[interprétation du chinois]*: Merci, Monsieur le Président. Concernant la candidature de la Fondation pour le statut d'observateur, nous avons une question à poser au secrétariat de la Secure World Foundation. En effet, conformément au CRP.10, au paragraphe 2, on voit clairement que si une organisation non gouvernementale souhaite devenir observatrice au sein de notre Comité, il faut que cela soit reconnu par l'ECOSOC, parce que par la suite dans le document transmis pas la Secure World Foundation, à savoir dans la lettre qui a été transmise par la Fondation le 19 mai, au paragraphe 2 de cette lettre, il est dit que cette fondation est en train de demander le statut d'observateur auprès de l'ECOSOC. Nous ne savons pas si ce processus s'est déjà achevé ou non. Par conséquent, je pense qu'il y a encore une question de procédure à préciser. Merci.

Le PRÉSIDENT: Je remercie le distingué représentant de la Chine pour son intervention et la question qu'il pose. Je vais peut-être me tourner à nouveau vers le représentant de la Secure World

Foundation, M. Aldworth, pour nous apporter des éléments de réponse.

M. D. ALDWORTH (Secure World Foundation) *[interprétation de l'anglais]*: Merci, Monsieur le Président. En ce qui concerne la question du distingué représentant de la Chine, elle est tout à fait opportune. Tout d'abord, à l'heure actuelle, le processus pour le statut pour traiter les demandes prend à peu près deux ans, donc pour l'instant nous n'avons pas encore de statut d'observateur. Nous pensons que c'est à cause de ce retard que le Bureau des affaires spatiales a accepté notre intention et les autres demandes qui ont été présentées ainsi que celles qui avaient été adoptées ont été incluses. Merci.

Le PRÉSIDENT: M. le Directeur du Bureau des affaires spatiales va peut-être nous confirmer ce point.

M. S. CAMACHO (Bureau des affaires spatiales) *[interprétation de l'anglais]*: Merci, Monsieur le Président. Oui, c'est correct. L'ECOSOC n'a pas donné ce statut, nous avons reçu une communication récemment indiquant que peut-être c'était le cas par le passé qu'il fallait avoir un statut d'observateur permanent, mais puisqu'il y a un rapport du Comité à l'Assemblée générale, c'est-à-dire que c'est le Comité lui-même qui accepterait, en fait il s'agit plutôt d'une recommandation à l'Assemblée générale pour que celle-ci la mette en œuvre comme c'est le cas pour le statut d'observateur qui sera recommandé par ce Comité à l'Assemblée générale. Donc, même chose pour les statuts d'observateurs permanents comme pour les États.

Le PRÉSIDENT: Merci M. Camacho pour cette précision et pour cette information que cette condition n'est plus aussi stricte qu'on le pensait. Comme l'heure tourne et qu'il faut que nous arrivions à une conclusion, je vais vous proposer une conclusion. Tout d'abord, en ce qui concerne l'Organisation africaine de cartographie et de télédétection, j'ai noté un ensemble d'expressions de soutien extrêmement considérable, extrêmement vaste et je vous propose que nous approuvions, sauf objection de telle ou telle délégation, que l'Organisation africaine de cartographie et de télédétection soit recommandée pour un statut d'observateur permanent. Je vous remercie pour votre approbation qu'il faut que je note par un coup de marteau.

Ensuite, nous avons deux autres organisations de statut tout à fait différent. L'Organisation européenne pour les recherches astronomiques dans l'hémisphère austral, plus connue sous le nom de European Southern Observatory, ISO, a déposé une demande de statut

d'observateur permanent, mais malheureusement, elle n'est pas représentée, elle n'est pas représentée aujourd'hui, ce qui, je dois le dire, à mon sens, est un peu une déception. Quand on demande à être observateur, on fait l'effort d'être là pour le jour où la décision doit être prise, pour expliquer un petit peu les raisons pour lesquelles on souhaite devenir observateur permanent, et d'autre part, je n'ai noté aucune délégation intervenir en faveur de ce statut, donc je vous propose que nous revenions sur cette question, que nous réexaminions cette candidature lors de la session de l'année prochaine.

Je vous propose la même conclusion en ce qui concerne la Secure World Foundation. Notre distingué délégué de la Grèce faisait une remarque que j'ai jugée assez intéressante, c'est que si nous avions un historique de coopération entre la Secure World Foundation et le Comité, probablement il n'y aurait aucune hésitation à dire oui tout de suite. Cet historique, si j'ai bien compris les informations que nous a données M. Aldworth, cet historique est en train de se construire, et je crois dans le sens positif d'ailleurs. Il me semble par conséquent que le Comité aurait moins d'hésitations, moins de questions s'il avait à prendre cette décision dans un an, ce qui n'empêche pas cette organisation de coopérer avec le Bureau des affaires spatiales et avec le Comité, bien sûr, au contraire même, pendant la période intermédiaire, je dirais, entre cette session et la suivante. Donc, j'ai le sentiment qu'il n'y a pas unanimité sur ce point là, je vais donner la parole à notre distingué collègue des États-Unis mais je vous propose donc une conclusion qui consiste en fait à ajourner cette décision et à la reporter à l'année prochaine en espérant qu'entre temps nous ayons un dossier plus complet susceptible de recueillir l'assentiment général.

M. Hodgkins pour la délégation des États-Unis.

M. K. HODGKINS (États-Unis d'Amérique) [*interprétation de l'anglais*]: Merci, Monsieur le Président. J'apprécie qu'il faut avancer mais je suis encore un petit peu perplexe. Ce n'est pas encore très clair, pourquoi est-ce que la Fondation ne peut devenir observateur. Je ne crois pas qu'il y ait de critère selon lequel il faut fournir un historique du statut. Par exemple, nous avons l'Institut Iassa pour les systèmes appliqués qui a eu le statut d'observateur assez rapidement, alors qu'à mon avis il n'y avait pas un long historique pour cette fondation, et puis aussi cet Institut n'a pas beaucoup d'activités liées à l'espace. Ils nous ont dit qu'ils pourraient peut-être avoir des activités en ce sens avec le Comité et nous avons accepté leur parole, donc je pense qu'il faut être prudent lorsque nous acceptons ce statut d'observateur. Je crois que nous avons surtout l'obligation de traiter ces

organisations qui nous soumettent leur candidature, de les traiter de façon équitable et comme nous avons traité d'autres par le passé. Donc, s'il n'y a pas de consensus, j'aimerais indiquer clairement que selon notre délégation il n'y a pas de raison selon laquelle nous ne pourrions pas agir sur ce point.

Le PRÉSIDENT: Je vous remercie de votre intervention. Il est vrai que le débat que nous venons d'avoir montre de la part du Comité un souci qui est peut-être nouveau de ne pas accorder le statut d'observateur aussi facilement que dans le passé. De ce point de vue là, il est vrai que la règle du jeu semble se durcir un petit peu par rapport à la pratique des années précédentes. Ceci d'ailleurs ouvre une question qu'il va nous falloir traiter non pas à cette session mais lors d'une autre session, donc je me tourne vers mon successeur pour qu'il garde ça en mémoire, qui est le problème de la règle du jeu concernant les organisations disposant du statut d'observateur et qu'on ne voit jamais et qui évidemment pose la question de savoir quelle est la règle à appliquer si des organisations ayant acquis le statut d'observateur à une certaine époque, en fait n'ont en aucune manière contribué aux travaux du Comité. Il n'est pas possible de traiter la question des observateurs de manière équitable sans traiter à la fois la clarification des règles à l'entrée, mais aussi la clarification des règles de sortie qui pour l'instant ne semblent pas exister d'ailleurs.

Je crois que nous avons une demande d'intervention de la Colombie, notre distingué délégué, l'Ambassadeur **Ciro Arévalo**.

M. C. AREVALO-YEPES (Colombie) [*interprétation de l'espagnol*]: Merci beaucoup, Monsieur le Président. Je relève le défi, je pense que ce que vous avez mentionné est extrêmement important. Ce n'est pas seulement le fait qu'il faut avoir des critères très clairs d'entrée, mais surtout qu'ils soient maintenus dans le temps, avec constance, avec une expression d'engagement envers les travaux du COPUOS dans toutes ses divisions. Je pense qu'à l'avenir il faudra penser à prévoir, outre les critères que nous avons déjà, les critères de présence que vous avez mentionnés, Monsieur le Président, et qui devraient être surveillés de façon régulière pour que l'adhésion au COPUOS ne signifie pas simplement pouvoir être mentionné dans un curriculum pour quelque organisation que ce soit. Je comprends vos préoccupations et je pense qu'à l'avenir il sera bon de réfléchir sur ce thème de façon plus perspicace. Je vous remercie.

Le PRÉSIDENT: Je remercie le distingué délégué de la Colombie, l'Ambassadeur **Ciro Arévalo**, et je vais donner la parole au représentant de la Secure World Foundation.

M. D. ALDWORTH (Secure World Foundation) [*interprétation de l'anglais*]: Merci, Monsieur le Président. Je comprends toutes les préoccupations qui ont été exprimées. Le COPUOS est un Comité qui n'est pas seulement important à l'heure actuelle mais qui va certainement gagner en importance d'année en année avec des applications spatiales qui vont devenir de plus en plus importantes pour le monde.

J'aurai, je pense, une question mais je ne sais comment la formuler. Je ne sais pas pourquoi on reporte cette demande. Je dois dire qu'à travers les interventions qui ont été faites jusqu'à présent, personne n'a dit que nous ne répondons pas aux critères fixés par le Comité à l'exception de l'intervention chinoise concernant notre demande auprès de l'ECOSOC qui est le fait que les procédures ne sont pas terminées, ce qui est vrai. Toute organisation a besoin de procédure, a besoin de consensus pour traiter assez d'affaires et je pense qu'il y a 15 ans le COPUOS a délibéré de ces règles pour le statut d'observateur et est arrivé à un consensus sur une approche soutenue par tout le monde qui n'a pas été changée depuis. C'est en bonne foi que la Fondation pour un monde plus sûr a examiné ces règles, a présenté une demande correspondante.

Alors maintenant, puisque nous avons satisfait ces règles, je pense qu'il est nécessaire soit comme vous le dites de prévoir de nouvelles règles, mais comment le faire de manière rétroactive puisque nous avons déjà répondu aux obligations prévues pour les demandes de statut d'observateur.

Je pense que pour toute organisation il faut se garder de toute complaisance. On ne peut pas faire des règles au fur et à mesure et maintenir la crédibilité. Je ne veux pas m'engager dans une bataille mais je pense que si notre demande est reportée, j'ai l'impression que je n'aurai pas entendu de véritable raison étayant cette décision.

Le PRÉSIDENT: Merci M. Aldworth pour votre intervention. Je rappellerai simplement que le Sous-Comité fonctionne par consensus. C'est une règle fondamentale du Comité. Lorsque le Président sent que le consensus n'est pas là, il propose d'autres solutions, c'est son rôle. Ce consensus concernant la Secure World Foundation, mon sentiment est que nous ne l'avons pas et ceci est une raison suffisante. Ceci étant dit, je vais donner la parole à notre distinguée représentante du Venezuela.

Mme N. D. ORIHUELA-GUEVARA (Venezuela) [*interprétation de l'espagnol*]: Merci beaucoup, Monsieur le Président. Je serai très brève. Les exigences sont les conditions pour présenter une candidature et ensuite on prend la

décision ici dans cette salle. C'est bien que les conditions sont une exigence préalable pour pouvoir arriver à cette discussion d'aujourd'hui, donc il n'y a pas de contradiction entre ce qui est prévu par le règlement et ce que l'on décide ici. Monsieur le Président, l'a dit, nous prenons une décision au consensus. Merci.

Le PRÉSIDENT: Nous avons une demande du distingué délégué de la Grèce.

M. V. CASSAPOGLOU (Grèce): Oui, s'il vous plaît, Monsieur le Président, je voulais dire ce que vous venez de dire et notre distinguée collègue du Venezuela. À mon avis, il y avait une contravention de la procédure de la part du représentant de la candidature. Il a procédé à quelques remarques, je ne dirai pas critiques, mais en tout cas quelques remarques de substance, de substance juridique concernant notre décision. À mon avis celui-ci n'est pas du tout acceptable. Nous avons eu un *casus* pareil il y a trois ou quatre ans d'un représentant d'une association scientifique, quand on discutait à propos d'une proposition de représentant du Gouvernement de l'Ukraine, il a procédé à trois feuilles de critiques sur l'avis exposé par des représentants gouvernementaux, chose qui était aussi inacceptable et nous n'allons pas permettre dans cette enceinte qu'il y ait des critiques officiellement exposées contre nos gouvernements respectifs. Nous sommes des pays souverains, notre Président préside d'une manière extrêmement efficace et tout à fait respectueuse au règlement et nous ne pouvons pas accepter de pareils comportements. Sinon, on va détruire le caractère extrêmement épurement gouvernemental de cette enceinte. Les observateurs, qu'ils soient d'États ou des associations de droit privé devraient respecter cette règle. Je m'excuse de parler d'une manière excitée, peut-être, mais il faut respecter le caractère intergouvernemental. Il fallait simplement avoir quand nous le demandons des interventions de la part des associations et des autres observateurs intéressés. Merci beaucoup, Monsieur le Président et je vous remercie de votre courage de dire ce que vous venez de dire et permettez-moi de le répéter. Si le Président a le sentiment qu'il n'y avait pas de consensus, il faut que tout le monde respecte ce que le Président vient de le dire. Je m'excuse pour ce ton musical peut-être très haut, mais il faut mettre les points sur les i. Je vous remercie, Monsieur le Président, de votre attention.

Le PRÉSIDENT: Merci M. Cassapoglou pour votre intervention. Je pense que nous avons passé plus de temps que prévu sur ce point-là, donc je répète la conclusion à laquelle nous sommes arrivés. Nous avons accueilli avec intérêt et même enthousiasme, l'Organisation africaine de cartographie et de télédétection pour devenir membre observateur de ce Comité et cette

proposition sera donc présentée à l'Assemblée générale. En ce qui concerne les deux autres candidatures que nous avons aujourd'hui, que nous avons examinées aujourd'hui pour des postes d'observateurs permanents, pour des raisons qui sont différentes pour l'une et pour l'autre, nous avons préféré surseoir à la décision, ce qui ne signifie pas que la décision est négative, ça veut dire simplement qu'on a besoin d'un complément d'informations avant de pouvoir prendre une décision dans les meilleures conditions, ce que j'espère nous serons en mesure de faire l'année prochaine. Entre temps, bien sûr, nous allons à travers le Secrétariat, nous allons bien préciser auprès de ces deux organisations les raisons pour lesquelles nous préférons que leur demande d'observateurs permanents soit réexaminée l'année prochaine en espérant que entre temps, la collaboration avec ces organisations puisse se dérouler malgré tout dans de bonnes conditions au cours des douze prochains mois.

Je vous propose que ceci marque la conclusion de ce point de l'ordre du jour. Le délégué de la Colombie, M. Ciro Arévalo.

M. C. AREVALO-YEPES (Colombie) [*interprétation de l'espagnol*]: Monsieur le Président, je suis d'accord avec vos conclusions. Dans aucune circonstance, je n'aurai l'intention de proposer la modification de ces conclusions, mais en ce qui concerne le fait de reporter la décision pour les deux dernières organisations, je pense qu'étant donné le fait que les circonstances sont différentes, je pense qu'il faut l'indiquer dans les conclusions. La première organisation ne se présente même pas, Monsieur le Président. Je crois, je ne le propose pas, mais ce que j'ai pensé c'est qu'il fallait tout simplement rejeter cette proposition pour une raison qui est celle du respect envers cette organisation. La seconde a défendu sa demande, s'est présentée avec des arguments qu'elle considère comme valides et je pense que nous devrions la reconnaître, le réfléchir comme vous souhaitez le faire. Mais je pense qu'il y a une différence entre les deux cas et j'aimerais qu'on l'indique d'une manière ou d'une autre.

Le PRÉSIDENT: Je remercie l'Ambassadeur Ciro Arévalo pour son intervention parce qu'il a parfaitement raison, les deux cas sont tout à fait différents. Dans le premier cas, il s'agit d'une organisation qui n'a même pas fait l'effort d'être présente le jour où nous avons débattu de sa demande et ceci est évidemment tout à fait regrettable et nous amène tout simplement à dire, non pour l'instant nous ne vous donnons pas ce statut d'observateur. Et puis, en ce qui concerne la Secure World Foundation, effectivement là nous avons eu une présentation tout à fait complète, je dois dire, des activités de cette fondation. Le

Comité, manifestement n'étant pas unanime sur ce point-là et quelques réserves ayant été exprimées par certaines délégations, préfère repousser cette décision à l'année prochaine, mais reconnaît que le représentant de la Secure World Foundation, de cette organisation, a fait l'effort, non seulement d'être présent, mais de répondre à toutes les questions qui ont été posées par les différentes délégations. Dans le compte rendu, nous veillerons à ce que cette distinction tout à fait importante entre les deux cas, soit bien faite. Merci à nouveau pour votre intervention.

L'espace et l'eau (point 11 de l'ordre du jour)

Le PRÉSIDENT: Il est 17 heures 25. Nous avons une seule présentation technique ce soir. Nous pouvons peut-être démarrer le point n° 11 qui est "L'espace et l'eau". Sur ce point-là nous n'avons à ce stade qu'une demande d'intervention de la part de M. Higgins de la délégation des États-Unis.

M. J. HIGGINS (États-Unis d'Amérique) [*interprétation de l'anglais*]: Monsieur le Président, étant donné que nous avons eu un long débat, je suis tout à fait prêt à reporter cette déclaration pour la faire demain en début de matinée.

Le PRÉSIDENT: Merci M. Higgins. Je note que vous pourrez faire votre intervention demain dans la matinée. Y a-t-il d'autres délégations qui souhaitaient intervenir sous le point n° 11? Je n'en vois pas. Donc nous poursuivrons l'examen du point n° 11 demain et nous avons aussi éventuellement l'intention de démarrer l'examen du point n° 12, mais je vois qu'il n'y a pas d'intervention prévue cet après-midi sur le point n° 12, donc probablement nous allons aussi le repousser à demain.

Utilisation de données géospatiales d'origine spatiale pour le développement durable (point 12 de l'ordre du jour)

Le PRÉSIDENT: Je vous propose par conséquent que nous terminions cette séance par la présentation technique qui sera faite par notre distingué représentant de l'Inde, M. Radhakrishnan qui va nous faire une présentation qui relève du point n° 12 de l'ordre du jour, "Utilisation de données géospatiales d'origine spatiale pour le développement durable". M. Radhakrishnan, vous avez la parole.

M. K. RADHAKRISHNAN (Inde) [*interprétation de l'anglais*]: Merci, Monsieur le Président. C'est un privilège pour notre délégation de prendre la parole à ce titre du point de l'ordre du jour. Cela fait 20 ans que nous travaillons dans ce domaine, depuis que le système de gestion des ressources naturelles existe. Nous avons commencé

par un système d'information sur les ressources naturelles nationales avec une base de données d'informations reprenant des données spatiales et non spatiales. Nous avons trois phases.

La première s'est arrêtée en 1990, c'était la phase de conception. Nous avons fait une étude sur ce qu'il fallait faire au niveau national sur l'architecture et nous avons décidé de lancer des projets directs dans différentes régions du pays. De 1990 à 2000, l'on a créé la base de données nationale et l'on a organisé plus de 20 études pilotes où l'expérience acquise dans la création de la base de données nous a été utile et nous nous sommes assurés que les gestionnaires des ressources qui n'étaient pas experts en la matière pouvaient utiliser cette base de données d'informations afin de déboucher sur des plans d'action pour le développement durable des ressources terrestres et des ressources en eau. Nous avons caractérisé les ressources sur la végétation terrestre, sur l'eau grâce aux données géospatiales, nous avons également des informations sur les catastrophes qui surviennent, par exemple les inondations, les cyclones, les sécheresses, tsunamis, changements climatiques, nous avons des informations sur la vulnérabilité et la réduction, le tout étant renvoyé au système d'appui aux décisions composé d'organisations gouvernementales et non gouvernementales. Pour ce faire, on utilise des programmes d'application utilisés dans plusieurs secteurs.

La troisième phase, ce que je vais vous présenter, concerne le recensement des ressources naturelles et les dépôts de ressources naturelles. Un programme qui a été lancé en 2000 grâce aux données satellitaires qui nous ont permis d'établir trois régimes de données, des données de résolution moyenne. Deuxièmement, une des données de haute résolution, données multispectrales et une résolution entre les deux qui nous permet d'obtenir la base de données nécessaire pour la planification, voire même des plans d'action. Le recensement des ressources naturelles a besoin d'une mise à jour systématique, régulière et le dépôt des ressources naturelles et le rassemblement de toutes ces données qui sont mises à la disposition du public. Puis sur la base de cela, on essaie de voir comment l'on peut présenter des plans d'action et comment l'on peut sensibiliser les différentes agences dans tout le pays. Cela, à terme, débouche sur le développement durable de l'eau, de l'environnement et de la Terre.

Pour ce faire, il faut plusieurs processus, acquisition, traitement des données aérospatiales. Ce processus appelle à des normes en matière d'imagerie permettant une comparaison des données de différents types. Il est également essentiel d'avoir des normes sur les données

thématiques géospatiales. Nous créons ces bases de données géospatiales grâce à différents produits que je vais vous présenter et l'organisation des données débouche ensuite sur la diffusion des données. Il s'agit d'avoir une métadonnée de toute les informations thématiques disponibles dans le pays, d'avoir un réseau pour toucher les personnes concernées à différents niveaux, le dernier niveau étant la connaissance disponible transmise aux différentes agences preneurs de décisions.

Comment est-ce que sur cette base on arrive au produit final d'information? Sans rentrer dans les détails, je vous dirai qu'il y a plusieurs organisations dans le pays qui sont chargées de produire des informations à différents niveaux et cela est sans doute le cas dans de nombreux autres pays, étude d'Inde, étude géologique d'Inde, agence de télédétection nationale, bureau national de l'étude du sol, commission centrale sur l'eau, atlas national, organisation de cartographies thématiques, mise en environnement des forêts, département météorologique, département hydrographique, développement des océans, transport de surface, etc., et bien entendu les gouvernements qui gèrent toutes ces ressources.

Dans notre pays nous créons une infrastructure nationale de données spatiales qui reprend toutes les données pertinentes et cela a été créé en mai 2006. L'on a parlé des normes, normes élaborées en 2005. Il y a un cadre national spatial. Nous avons des normes en matière d'imagerie, des normes en matière de cartographie et des normes de la base de données SIG, et l'utilisation de normes d'exécution par les utilisateurs avec des formats multiples. L'on examine en matière de cartographie les différentes couches, le processus de génération de ces données, les normes de conception de la base de données et aussi la prise de décision au niveau local qui exige un système de référencement fluide. Et enfin, ce qui est le plus important, c'est l'exactitude et les normes d'assurance qualité pour ces cartographies qui fait partie intégrante du système.

Voilà donc une étude typique du recensement des ressources naturelles, une étude qui a été lancée de 2000 à 2005. Il y a sept thèmes principaux qui concernent notre pays. Plusieurs organisations assument la responsabilité de la production de cette base de données, notamment une cartographie de tout le pays où les données sont générées pour chaque année. L'on utilise les statistiques de l'utilisation des terres, on tient compte de la dimension temporelle. Le troisième thème est en cours.

Pour ce qui est de la cartographie des sols, la tâche a été ardue surtout en utilisant les données de la télédétection, mais l'on peut combiner

l'information terrestre et les données découlant de la télédétection, cela a été fait par le Ministère de l'agriculture, les données collectées jusqu'ici sont actualisées et il en va de même pour ce qui est de la cartographie de la dégradation des terres, c'est beaucoup plus difficile mais on travaille aussi avec le Ministère de l'agriculture, le département de l'espace. Cartographie géomorphologique, on l'a fait pour la majorité du pays, on l'a utilisée pour la protection des eaux souterraines également. Tout cela est mis à jour selon les normes gouvernementales, cela est intégré dans le système. Cartographie de la couverture végétation. Pour le moment on améliore les techniques, on améliore la résolution. Cartographie des zones humaines et des eaux de surface. C'est le Ministère de l'environnement et des forêts qui s'en occupe. Nous avons également une cartographie des neiges et des glaciers pour la région de l'Himalaya. Voilà le recensement des ressources naturelles. Tout cela est périodique. Pour ce qui est de la question géomorphologique et terrestre on fait ça une fois tous les dix ans et pour le reste une fois tous les cinq ans.

Voilà un exemple typique du recensement des ressources naturelles au niveau de la Terre. On voit ici les résolutions à 1/250 000 et 1/50 000. L'on voit que les régions varient selon les types de cultures mais que toutes les données sont intégrées et valables pour toute l'année.

Vous voyez ici une étude. En 2003, l'on avait décidé d'adopter 28 catégories, donc pour les zones de friche. En 2006, on avait amélioré nos données parce qu'il y avait eu des changements qui étaient survenus dans les zones qui avaient été contrôlées et cette information est disponible sur le site Internet pour les utilisateurs. C'est là l'une des bases de données les plus importantes.

Processus de dégradation des terres. Dans de grandes parties de notre pays, il y a des problèmes de salinité et de désertification, etc., donc de dégradation des terres. À l'heure actuelle, en utilisant la télédétection, nous analysons la situation à une échelle de 1/50 000 et c'est un projet relativement récent.

La cartographie des sols est la clef même de tout le processus. On utilise notamment des systèmes de télédétection satellite et ces données permettent d'établir des cartes représentant les capacités, les terres, les caractéristiques de l'irrigation, etc. Le paysage national et sa caractérisation, c'est un projet qui a été lancé il y a dix ans. Au niveau du paysage, grâce à la télédétection nous avons établi plusieurs indices, nous avons une très large collection d'informations terrestres qui ont été collectées par les équipes déployées dans le pays. 80% des zones fruitières

sont d'ores et déjà couvertes, nous les avons affichées sur le site Internet et cela fait partie intégrante de notre système d'information. Les 20% restant de la zone sont actuellement en train d'être couverts. C'est une information utilisée par les gouvernements afin d'élaborer des plans de reforestation.

Surveillance des zones irriguées. J'en ai parlé hier. On applique cela à l'échelle du pays et pour ce faire on a besoin d'une base de données qui est régulièrement mise à jour. Un élément important apparu au cours des dernières années est la base de données sur l'intervention en cas d'urgence. On a examiné plusieurs cas de catastrophes naturelles et d'urgence provoquée par l'homme. On a utilisé des données géospatiales multi-niveaux à une échelle d'1/50 000 pour tous le pays, d'1/10 000 pour certains districts dans 17 États et d'1/2 000 pour cinq mégapoles. Les décisions ont été prises avec les agences et le Gouvernement a pris la décision en maintenant un niveau de communication sûr afin que les informations puissent être obtenues et retransmises. Tout cela va améliorer la capacité de préparation aux catastrophes dans notre pays.

Voilà un schéma typique du dépôt des ressources naturelles. Il y a la création d'une part de la base de données, il y a plusieurs projets. Je vous ai parlé du recensement des ressources naturelles. On a un projet de cartographie également des ressources naturelles, on a des données pour les différentes villes que l'on utilise dans le cadre du système d'information urbain et l'on a un grand projet rural également à une échelle de 1/4 000 qui peut être utilisé pour référencer nos bases de données. Cela nous permet de produire très rapidement des informations et on le fait dans le respect des normes qui ont été convenues. Ces données sont renvoyées à la base de données sur les ressources naturelles. Grâce à notre système les services régionaux sont retransmis à différentes institutions dans le pays.

Maintenant il y a un système qui vous guide dans les différentes bases de données sur les ressources naturelles et c'est un portail que vous voyez apparaître à l'écran. Voilà un exemple typique de la base de données du cadastre. Ce que nous pouvons faire c'est examiner et comparer les images que l'on a dans la base de données avec ce que l'on voit au sol.

Comment est-ce que ça a été utilisé l'année dernière? Vous voyez des exemples de l'image à haute résolution et des bases de données qui sont utilisées avec les communautés locales, qui sont appliquées par exemple pour établir des cartes de ressources intégrées, étudier les microbassins versants, etc. Dans le centre de ressources villageoises, on voit que les personnes sont en

mesure d'obtenir leurs informations dont ils ont besoin pour l'utilisation des terres. Cela concerne notamment l'agriculture.

En conclusion, Monsieur le Président, je vous dirai que l'Inde a montré sa capacité de produire et d'utiliser des informations géospatiales d'origine spatiale pour le développement durable et il s'agit là d'un effort national afin de créer un centre unique pour les données géospatiales. Des efforts sont en cours pour le moment pour utiliser des données géospatiales pouvant être appliquées à plusieurs niveaux avec des technologies sophistiquées et que des missions spécifiques pour obtenir des informations thématiques critiques sont prévues dans l'intérêt de la société. C'est une tâche exclusivement nationale.

Merci, Monsieur le Président.

Le PRÉSIDENT: Je remercie notre distingué collègue représentant de l'Inde pour sa présentation très complète sur la façon dont les données géospatiales d'origine spatiale sont utilisées dans son pays et au service du développement et d'une meilleure gestion des ressources naturelles en Inde.

Y a-t-il d'autres délégations qui souhaitent intervenir sous ce point? Je ne crois pas. Ou qui pourraient poser des questions à notre distingué représentant de l'Inde. Je n'en vois pas. Donc, nous allons clore cette session. Je vais bientôt lever la séance, mais je voudrais auparavant vous informer de notre programme de travail pour demain matin.

Nous nous réunirons de nouveau à 10 heures précises. Nous poursuivrons alors l'examen des points 7, "Rapport du Sous-Comité scientifique et technique sur les travaux de sa quarante-quatrième session", point 10, "Espace et société", point 11, "L'espace et l'eau", point 12, "Coopération internationale en vue de promouvoir l'utilisation des données géospatiales d'origine spatiale dans le développement durable", et si nous avons le temps nous poursuivrons l'examen du point 13, "Questions diverses".

À la fin de la séance de demain matin, nous entendrons trois présentations techniques qui seront faites par des représentants de l'Inde, du Japon et de la Colombie. Y a-t-il des questions sur ce point? S'il n'y en a pas, je vous rappelle que les chefs de délégation sont invités par la délégation autrichienne à une soirée dans un oiriger, ce soir, qui commence à 19 heures 30 et j'espère que vous avez tous pris des instructions précises qui permettent de rejoindre le lieu de ce oiriger. Je vous donne la parole

M. ?? [interprétation de l'anglais]: Si vous avez besoin d'informations pour rejoindre le oiriger par transports en commun, j'ai encore des copies du plan.

Le PRÉSIDENT: La séance de cet après-midi est terminée.

La séance est levée à 17 h 46.